***acte certifié exécutoire*,**
transmis en Préfecture le 10 février 2022
affiché ou publié le jeudi 03 février 2022
identifiant de télétransmission *073-200069110-20220210-lmc1H26759H1-DE*
identifiant unique de l'acte *lmc1H26759H1*

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 017-22

Objet : ***RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Cession à la société Orthésis d'un local d'activités***

• date de convocation le 28 janvier 2022 **• nombre de conseillers en exercice : 52**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération ***n° 017-22***

objet ***RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Cession à la société Orthésis d'un local d'activités***

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par délibération du Conseil communautaire n° 160-16 C du 27 octobre 2016, Grand Chambéry a approuvé l'acquisition d'un plateau de bureaux, en copropriété, au sein du bâtiment Le Galien, au 185 avenue des Massettes, sur le parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux. Ce bâtiment est implanté sur les parcelles cadastrée section O n° 316-320-323.

Ce plateau de bureaux, au rez-de-chaussée de l'immeuble, se compose d'une première partie mise en location auprès d'entreprises en pépinière, et d'une seconde partie mise en location auprès d'entreprises en développement.

Dans le cadre du transfert de la compétence développement économique à Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), ce plateau a été mis à disposition du Syndicat mixte par le biais d'un procès-verbal de mise en disposition approuvé par délibération du Conseil communautaire du 13 juillet 2017. CGLE en assure la gestion à ce jour.

La SARL Orthésis, dont le gérant est Jean Redoux, est spécialisée dans la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire. Elle est locataire d'un des bureaux, d'une superficie de 55,73 m² environ (lot de copropriété n° 28). Au vu du développement de ses activités, la société a manifesté son intention d'acquérir ce local.

Après échange avec la société Orthesis et consultation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, la cession s'établirait au prix de 150 000 € HT, incluant le local ainsi qu'une place de stationnement extérieur et une place de stationnement en rez-de-chaussée de l'immeuble.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 28 juin 2021,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la cession des biens immeubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession d'un bureau d'une superficie de 55,73 m² environ (lot de copropriété n° 28) au sein de l'immeuble Le Galien, sur le parc d'activités économique des Massettes à Challes-les-Eaux, ainsi que d'une place de stationnement extérieur et d'une place de stationnement en rez-de chaussée de l'immeuble, à la SARL Orthésis ou à toute autre société (notamment une ou plusieurs SCI) ou à un ou plusieurs crédits-bailleurs chargés d'intervenir dans le cadre du projet,

Article 2 : approuve les modalités financières de cette vente, soit un prix total de 150 000 € HT. La SARL Orthésis versera en complément la TVA correspondante. Les frais d'acte seront également à sa charge,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **017-22**

Objet de l'acte :	RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Cession à la société Orthésis d'un local d'activités
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions economiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises
Date de l'acte :	10 février 2022
Annexe(s) :	annexe 1, annexe 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26759H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26759H1

Date de transmission en Préfecture :	10 février 2022
Date de réception en Préfecture :	10 février 2022
Période d'affichage :	du au